

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Elections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Carré de Réunion sise CD7 avenue de Villepreux 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE, sur 55 communes du département des Yvelines.

Présentée par le syndicat HYDREAULYS sis 12 rue Mansart 78000 VERSAILLES

Le préfet des Yvelines a prescrit par arrêté une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours consécutifs est prescrite du **jeudi 24 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus sur les 55 communes suivantes :**

Adainville, Arnouville-lès-Mantes, Blaru, Boissy-Mauvoisin, Bourdonné, Bréval, Chaufour-lès-Bonnières, Condé-sur-Vesgres, Cravent, Dammartin-en-Serve, Elancourt, Favrieux, Feucherolles, Flacourt, Fontenay-le-Fleury, Fontenay-Mauvoisin, Gazeran, Goussonville, Grandchamp, Gressey, Hargeville, Hermeray, Jeufosse, Jouars-Pontchartrain, Jumeauville, La Boissière-Ecole, La Hauteville, Villeneuve-en-Chevrie, Le Tarte-Gaudran, Le Tertre-Saint-Denis, Lommoye, Longnes, Magnanville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Maurepas, Ménerville, Mittainville, Mondreville, Montainville, Neauphlette, Orgeval, Perdreauxville, Poigny-la-Forêt, Poissy, Port-Villez, Raizeux, Rennemoulin, Richebourg, Rosny-sur-Seine, Saint-Cyr-L'Ecole, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Soindres, Villepreux.

Une commission d'enquête est désignée constitué de :

Président : Monsieur Jean CULDAUT, architecte urbaniste,

Membres :

Monsieur Patrick GAMACHE, cadre administratif, conseiller prud'hommes honoraire,

Monsieur Olivier SOULERES, ingénieur général des eaux et forêts (en retraite).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://epandage-reunion-hydreaulys.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- epandage-reunion-hydreaulys@enquetepublique.net

Le dossier est également consultable :

- sur support papier dans les mairies de Blaru, Longnes, Perdreauxville, Hargeville, Condé-sur-Vesgre, Hermeray et Saint-Cyr-l'Ecole désignées comme lieu de permanence, et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à

feuilles non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête, déposé dans les mairies précitées.

- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Un dossier simplifié sous format papier et un CD Rom de l'intégralité du dossier seront tenus à disposition du public dans les autres communes du périmètre du plan d'épandage non désignées comme lieu d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude sur les incidences environnementales relatives au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de SAINT-CYR-L'ECOLE - Square de l'Hôtel de Ville- BP 106 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE, à l'attention de Monsieur Jean CULDAUT, président de la commission d'enquête, avant la date de clôture fixée au lundi 25 février 2019, mentionnée à l'article 1^{er}.

Les observations formulées par voie postale seront alors annexées aux registre d'enquête tenu à disposition dans les mairies et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

Mairies	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3
Saint-Cyr-l'Ecole Square de l'hôtel de Ville - 78210	Jeudi 24 janvier 2019 de 17h à 20h	Samedi 16 février 2019 de 9h à 12h	Lundi 25 février 2019 de 14h à 17h15
Blaru 8 rue de Vernon - 78270	Lundi 4 février 2019 de 14h à 17h	Vendredi 22 février de 9h à 12h	
Longnes 2 rue des Tourelles - 78980	Jeudi 24 janvier 2019 de 14h à 17h	Vendredi 22 février de 14h à 17h	
Perdreauville 1 rue des Ecoles - 78200	Mardi 5 février 2019 de 15h à 18h	Mardi 19 février 2019 de 14h à 17h	
Hargeville Place de l'Église - 78790	Samedi 9 février 2019 de 9h à 12h	Mardi 19 février 2019 de 9h à 12h	
Condé-sur-Vesgre 367 rue de la Vesgre - 78113	Mercredi 6 février de 9h à 12h	Mercredi 20 février de 9h à 12h	
Hermeray 4 rue de la Mairies - 78125	Mercredi 30 janvier de 16h à 19h	Mercredi 13 février de 16h à 19h	

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la préfecture et dans les mairies concernées aux heures normales d'ouverture des bureaux, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- Mme Sandrine MESSAGER- Ingénieur assainissement – HYDREAULYS -12 rue Mansart - 78000 Versailles- Tel. 01.39.23.22.67 – courriel : s.messenger@etaso.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.